



## SIVE de BIERT-BOUSSENAC-LE PORT-MASSAT

### DOSSIER D'INSCRIPTION

### PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE - ALAE 2025-2026

Afin de simplifier l'inscription de votre enfant à l'école et aux différents services attenants, nous avons mis en commun tous les formulaires dans un seul dossier qui sera ensuite diffusé aux structures concernées.

**Tous les documents sont à retourner au SIVE avant le 30 juin 2025.**

#### PIÈCES À FOURNIR

##### **Pré-inscription scolaire :**

*(pré-inscription administrative pour une première rentrée à l'école de Massat ou Biert)*

- Demande de certificat de scolarité – page 2.
- Fiche de renseignements - page 3.
- Livret de famille.
- Justificatif de domicile.
- Jugement du Juge des Affaires Familiales (*le cas échéant*).
- Certificat de radiation (*si votre enfant était scolarisé dans une autre école*).
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle accident
- Pages de vaccination du carnet de santé.

##### **Inscription au service de restauration scolaire (A renouveler chaque année) :**

- Fiche de renseignement - page 3.
- Formulaire d'inscription à la restauration scolaire - page 7.
- Coupon du règlement intérieur de la cantine signé par l'enfant et le responsable légal - page 10.
- Dernière attestation de Quotient familial (CAF ou MSA) ou avis d'imposition 2024.
- Formulaire PAI (*Projet d'accueil Individualisé*) et certificat médical en cas d'allergie ou autre à demander au secrétariat du SIVE.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle accident
- Pages de vaccination du carnet de santé.
- 2 Serviettes de table – à fournir avec le dossier d'inscription

##### **Inscription à l'accueil de loisirs périscolaire – ALAE et à l'accueil de loisirs du mercredi (A renouveler chaque années) :**

- Fiche de renseignement et d'inscription – page 13
- Fiche sanitaire de liaison - pages 14 et 15

Le ramassage scolaire (détail de la ligne en annexe) est organisé par la Région, site internet :

<https://www.lio-occitanie.fr>

La carte est gratuite jusqu'au 31 juillet 2025, ouverture des inscriptions mi-juin 2025

SIVE de Biert-Bousсенac-Le Port-Massat.  
Place de la Mairie, RDC maison des associations 09320 MASSAT  
05.61.01.68.44 - [sive.secretariat@gmail.com](mailto:sive.secretariat@gmail.com)

## Demande de certificat de scolarité

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)....., souhaite inscrire

mon enfant nom-prénom(s).....,

né(e) le : ..... à (lieu de naissance)..... en

classe de ..... dans votre école pour l'année 2025/2026.

Mère ou responsable légal :

Nom de Famille : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Père ou responsable légal :

Nom de Famille : .....

Prénom : .....

Adresse si différente : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Date :

Signatures des représentants légaux :

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

'BIERT  
'MASSAT**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

(Non confidentielle au sein de l'école : sert à l'élaboration de la fiche d'urgence)

Année Scolaire : ..... Niveau : .....

Classe : .....

**ÉLÈVE**

Nom de Famille : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (commune et département) : .....

Adresse : .....

Nom, prénom, date de naissance des frères et sœurs : .....

.....

**RESPONSABLES LEGAUX****Mère ' Père ' Tuteur '**

Nom de Famille : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

Adresse : .....

Tél. mobile : ..... tél. domicile : ..... tél. travail : .....

Courriel : .....

**Mère ' Père ' Tuteur '**

Nom de Famille : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

Adresse : .....

Tél. mobile : ..... tél. domicile : ..... tél. travail : .....

Courriel : .....

**PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ÉLÈVE À LA SORTIE**

Lien avec l'élève : .....

**À contacter en cas d'urgence ' Autorisé(e) à venir chercher l'élève '**

Nom de Famille : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. mobile : ..... tél. domicile : ..... tél. travail : .....

Lien avec l'élève : .....

**À contacter en cas d'urgence ' Autorisé(e) à venir chercher l'élève '**

Nom de Famille : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. mobile : ..... tél. domicile : ..... tél. travail : .....

Observations particulières : .....

Autres services : Restauration scolaire ' Oui ' Non Transport scolaire : ' Oui ' Non

Date : Signatures des représentants légaux :

## EMPLOI DU TEMPS

HORAIRES ECOLE DE MASSAT					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00/8h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h50/9h00	Temps d'accueil en classe	Temps d'accueil en classe	Temps d'accueil en classe	Temps d'accueil en classe	Temps d'accueil en classe
9h00/12h15	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h15/13h00	Repas	Repas	Classe* fin de classe à 12h30 le mercredi	Repas	Repas
13h00/13h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
13h50/14h00	Temps d'accueil en classe	Temps d'accueil en classe			Temps d'accueil en classe
14h00/16h30	Classe	Classe			Classe
16h30/18h	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire			Accueil périscolaire

HORAIRES ECOLE DE BIERT					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00/12h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h30/13h15	Repas	Repas	Classe* fin de classe à 12h30 le mercredi	Repas	Repas
13h15/14h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
14h15/16h25	Classe	Classe		Accueil périscolaire à l'école de Massat	Classe



## FICHE D'INFORMATION RESTAURATION SCOLAIRE

### Inscription :

L'inscription à la cantine scolaire est à renouveler chaque année.

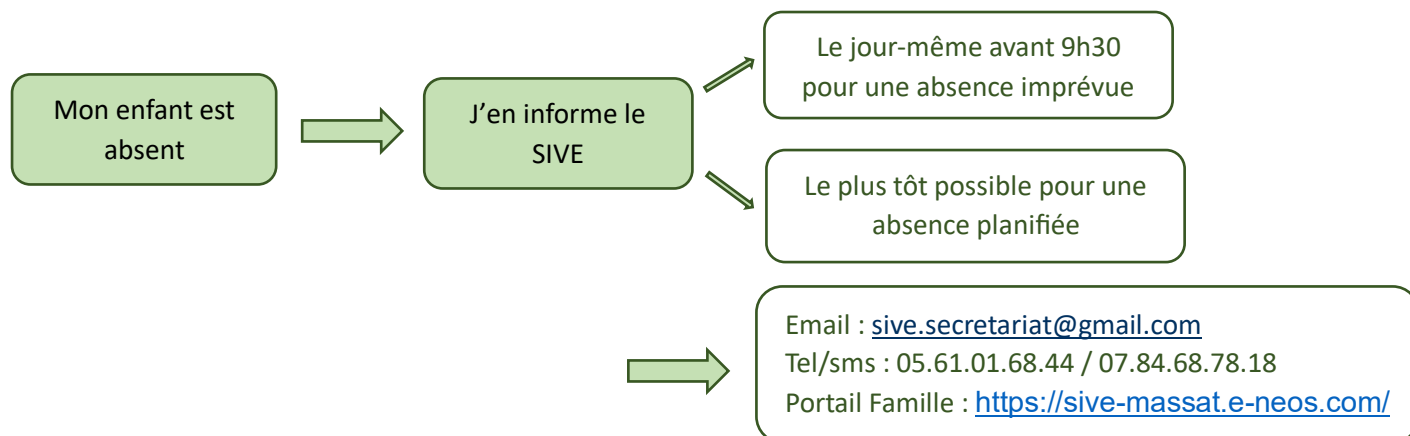
- ⇒ Remplir et retourner au secrétariat du SIVE le dossier d'inscription (1 par enfant)
- ⇒ Un identifiant vous sera envoyé par email pour accéder au portail famille. Sur cet espace vous pourrez accéder aux informations relatives à la cantine (menus, informations ponctuelles), au planning de réservation, et payer les factures.

<https://sive-massat.e-neos.com/>

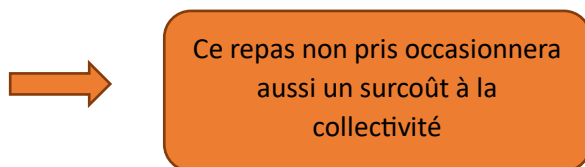
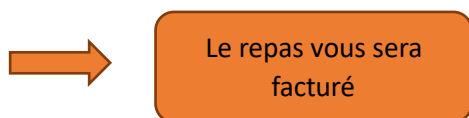
### Réservations/annulations :

Toute modification de réservation devra être signalée le jour même à 9h30 au plus tard.

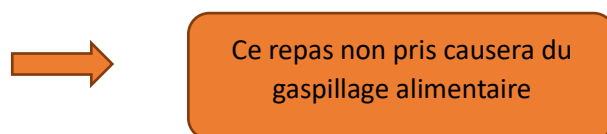
**ATTENTION :** Une absence non signalée auprès du SIVE entrainera la facturation du repas. Prévenir l'école de l'absence d'un enfant n'annule pas la réservation cantine.



### SINON



Sur chaque repas, votre mairie contribue à hauteur de 2,30€, l'Etat à hauteur de 3€



Les équipes de cuisines adaptent les quantités à acheter et à cuisiner en fonction du nombre d'inscriptions

## Tarification :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 - 1000	1 €
1001 - 2000	1,50 €
≥ 2001 et TARIF OCCASIONNEL	2,30 €
ADULTES	6,20 €

Faute de fourniture d'un justificatif de revenu le tarif occasionnel sera automatiquement appliqué.

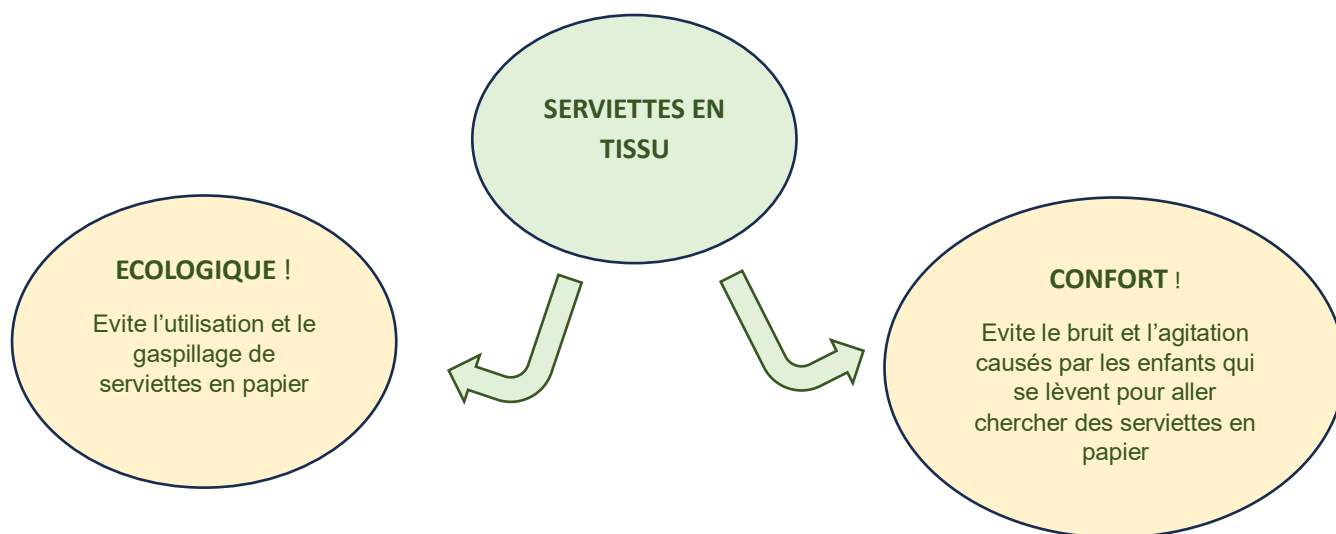
La facture sera déposée une fois par mois sur le portail famille (cf planning de facturation dans le règlement intérieur)

Les paiements pourront se faire par internet depuis le portail famille ou au bureau du SIVE par chèque.

## Serviettes de table :

Nous demandons à ce que chaque enfant apporte 2 serviettes de table en tissu.

Merci de les fournir au moment de l'inscription !





FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
RESTAURATION SCOLAIRE  
2025-2026

Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe fréquentée - année scolaire 2025-2026 : .....

Responsable 1 : .....

Responsable 2 : .....

N°CAF ou MSA : .....

N°CAF ou MSA : .....

Email : .....

Email : .....

Parent payeur

Parent payeur

- L'adresse mail du parent payeur sera utilisée pour l'envoi de toutes les communications relatives à la cantine (facturation, réservation, informations cantine)
- En cas de garde alternée, si les 2 parents sont payeurs, merci de fournir le planning de garde

RESERVATION

L'inscription à la cantine se fait pour l'année entière.

Cochez le(s) jour(s) de présence souhaité(s) : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Date du 1<sup>er</sup> jour de restauration à programmer : .....

En cas de besoin de réservation occasionnelle ou de planning irrégulier, merci de contacter le SIVE.

- **ALLERGIES ALIMENTAIRES** (à renseigner **obligatoirement**) NON  OUI

Laquelle : .....

**(Produire un certificat médical pour toute allergie. Un P.A.I devra être mis en place selon l'avis du médecin traitant)**

**Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf si mise en place d'un P.A.I par le service de la santé scolaire.**

**Le SIVE ne pourra en aucun cas être responsable en cas d'allergie non signalée.**

- Régime alimentaire : Sans porc  Végétarien  Autre à préciser .....

Le repas sans porc est remplacé par un repas végétarien.

Le repas végétarien ne sera pas automatiquement complété en protéine, nous recommandons de bien compléter les repas pris à la maison.

Mode de paiement souhaité : chèque ' CB en ligne '

Je soussigné(e) ....., responsable légal de l'enfant atteste l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche,

Date :

Signature des parents ou responsables légaux :



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

## Préambule

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Syndical en date du 14 décembre 2021, régit le fonctionnement des restaurants scolaires du SIVE de Biert-Bousсенac-Le Port-Massat Il est complété en annexe par la charte de vie et de savoir vivre. La cantine est un service facultatif, organisé au profit des enfants et des parents. Ce service a une vocation sociale, sanitaire mais aussi éducative.

Sa mission première est de s'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale. Elle se décline en plusieurs objectifs :

- créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable,
- s'assurer que les enfants prennent leur repas,
- veiller à la sécurité des enfants,
- veiller à la sécurité alimentaire,
- favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

## Article 1 : Ouverture de la cantine scolaire

Le service de restauration scolaire fonctionne pendant les périodes scolaires de 12h15 à 13h15. Il débute le premier jour de la rentrée scolaire et se termine le dernier jour de classe.

## Article 2 : Bénéficiaires

Le service est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles communales maternelle et élémentaire de Massat et de Biert, ayant dûment rempli les formalités d'inscription et à jour de leur paiement.

Les enseignants, remplaçants, stagiaires, ATSEM, AVS, personnel du SIVE ont également la possibilité de bénéficier du service de restauration scolaire sous réserve d'en avoir informé le responsable et de respecter l'heure de service.

## Article 3 : Modalités d'inscription

À chaque rentrée scolaire, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, une fiche de renseignements est remise aux parents et doit être dûment remplie et impérativement retournée dans les plus brefs délais.

Un exemplaire du règlement intérieur accompagné de son annexe intitulée *Charte de vie et de savoir-vivre* sont remis aux parents qui doivent retourner le récépissé attestant qu'ils ont pris connaissance de ces derniers. Ces formalités concernent chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, le restaurant scolaire.

## Article 4 : Fonctionnement du restaurant scolaire

Le nombre de repas est pointé tous les jours par le personnel de cantine.

Tout repas réservé sera comptabilisé.

La procédure d'annulation de réservation de repas est précisée dans la « fiche d'information – restauration scolaire »

Le service du SIVE adresse les factures aux familles à chaque fin de mois (calendrier de facturation). Celles-ci s'engagent à régler leur facture dans les délais indiqués.

La régularisation des sommes impayées après ce délai se fait par les services de la Perception de Saint-Girons. Pour le Personnel enseignant qui assure des remplacements, la facture sera acquittée le jour du départ de l'enseignant remplaçant.



## Calendrier de facturation :

Mois de la facture	Date de facturation	Date limite de règlement *
Septembre	30/09/2025	14/10/2025
Octobre	17/10/2025	03/11/2025
Novembre	28/11/2025	12/12/2025
Décembre	19/12/2025	05/01/2026
Janvier	30/01/2026	13/02/2026
Février	20/02/2026	06/03/2026
Mars	31/03/2026	14/04/2026
Avril	17/04/2026	04/05/2026
Mai	29/05/2026	12/06/2026
Juin-juillet	03/07/2026	17/07/2026

\* : Les chèques sont déposés à la trésorerie une fois par mois, en début de mois suivant. Les chèques remis en retard seront encaissés le mois suivant ce qui pourra occasionner deux prélèvements au cours d'un même mois.

### **Article 5 : Organisation du service de restauration scolaire**

- Le repas de la cantine de Massat se déroule de 12h15 à 13h00
- Le repas de la cantine de Biert se déroule de 12h30 à 13h15.

### **Article 6 : Tarification**

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 - 1000	1 €
1001 - 2000	1,50 €
≥ 2001 et TARIF OCCASIONNEL	2,30 €
ADULTES	6,20 €

### **Article 7 : Discipline et éducation**

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel qui assure une discipline bienveillante.

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre la classe du matin et celle de l'après-midi. Il est donc nécessaire qu'il y règne de la discipline.

Les enfants devront donc respecter des règles ordinaires de bonne conduite (voir charte ci-jointe).

Lors du rassemblement et du trajet pour se rendre à la cantine scolaire et pour en revenir, le personnel d'encadrement veille à maintenir le calme et assure la sécurité pour le trajet à pied. Le personnel d'encadrement intervient pour faire appliquer ces règles.

Il fera connaître au directeur de l'école, de l'ALAE et au Président du SIVE, tout manquement répété à la discipline.

- Tout manquement notoire au bon déroulement peut :
  - faire l'objet d'un avertissement écrit aux parents.
  - en cas de récurrence, le SIVE convoque les parents pour la mise au point nécessaire,
  - si le problème subsiste, le SIVE peut prononcer une éventuelle exclusion,

En cas d'absence d'amélioration du comportement de l'enfant, l'exclusion définitive sera prononcée par le Président du SIVE. Cette exclusion définitive n'est valable que pour l'année scolaire en cours.

Le personnel de la cantine est en charge de l'éducation des enfants :

- le goût : Tout enfant s'efforce de goûter les aliments.
- les bonnes habitudes :
  - Les enfants doivent se servir correctement des couverts,

- Les repas se déroulent dans le calme : cris, interpellations, discussions bruyantes sont sanctionnés.
- le respect :
  - du Personnel : les enfants s'adressent poliment aux personnes responsables du service,
  - des camarades : Chaque enfant s'interdit tout mot, geste ou parole qui peut porter préjudice à leurs camarades ou à leur famille,
  - de la nourriture : Tout jeu avec la nourriture est interdit,

## **Article 8 : Sécurité/Assurance**

### ✓ Assurance

L'assurance du SIVE couvre les utilisateurs en cas d'accident dont la responsabilité lui incomberait. Les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile et à en fournir les coordonnées lors de l'inscription.

### ✓ Sécurité

Si un enfant doit quitter le restaurant pour quelques raisons que ce soit, ce n'est qu'avec un responsable de l'enfant ou un adulte autorisé dont le nom sera communiqué dans la fiche de renseignement.

✓ Médicaments et allergies Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments sauf si un Protocole d'Accord Individualisé (P.A.I.) le prévoit.

L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) devra obligatoirement être signalé par écrit au secrétariat du SIVE. Un P.A.I. pourra être mis en place en collaboration avec l'équipe de santé scolaire et l'équipe enseignante, le cas échéant. Un exemplaire de ce P.A.I., validé par le médecin scolaire, sera transmis au secrétariat du SIVE, visé par la famille.

Les modalités d'application de ce protocole seront arrêtées par l'élue en charge des affaires scolaires, en partenariat avec le responsable de la cantine scolaire.

Les animateurs, surveillants, agents communaux recevront toutes les Informations nécessaires au respect de ces P.A.I.

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets de valeur, le syndicat déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets.

## **Article 9 : Acceptation du règlement**

Les parents qui inscrivent leurs enfants au restaurant scolaire acceptent de fait le présent règlement. Le Président se réserve le droit d'exclusion en cas de non- respect dudit règlement.



-----  
A retourner au SIVE :

En signant, je m'engage à respecter tous les points du règlement intérieur.

Nom de l'élève :

date :

Signature de l'élève :

Signature des parents

# Charte de bonne conduite à la cantine



## Ce que je m'engage à faire :

### Avant le repas :

Je dois :

- Passer aux toilettes
- Me laver les mains
- Me mettre en rang et attendre que l'on me dise d'entrer dans le calme
- Entrer dans le calme et m'installer à table

### Pendant le repas :

Je dois :

- Respecter le personnel de cantine
- Parler à voix basse pour ne pas gêner les autres.
- Rester assis correctement
- Manger proprement.
- Maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement des couverts...)
- Goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas

Je peux :

- Confier mes problèmes au personnel de cantine.

### Après le repas :

Je dois :

- Aider le chef de table au rangement de ma table et à son nettoyage (empiler les assiettes et les verres) après les avoir vidés puis les mettre en bout de table sans oublier les couverts
- Ranger ma chaise
- Sortir calmement et sans courir, après en avoir eu la permission



## Ce que je m'engage à ne pas faire :

### Avant le repas :

Je ne dois pas :

- Me battre et chahuter
- Bousculer mes camarades
- Courir pour entrer dans le réfectoire
- Apporter de jouets, ou autre objet à la cantine

### Pendant le repas :

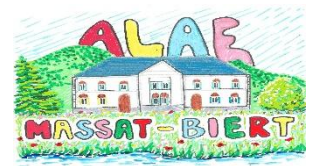
Je ne dois pas :

- Crier ou parler fort
- Me lever
- Être incorrect avec le personnel ou mes camarades
- Gaspiller la nourriture (je ne joue pas avec et je ne demande que la quantité que je peux manger)
- Me retourner pour parler à une autre table

### Après le repas :

Je ne dois pas :

- Me lever sans autorisation
- Laisser ma chaise en place
- Bousculer mes camarades
- Courir pour entrer dans le réfectoire



L'accueil de loisirs associatif à l'école fonctionne sur **4 créneaux**. L'association Familles Rurales du Haut Couserans a fait le choix d'un mode de tarification trimestriel par enfant (dégressif pour les fratries et suivant le quotient familial) inscrit quel que soit le créneau où il sera présent. Différents lieux seront ouverts aux maternels et aux élémentaires ainsi que des équipements sportifs (Ping-pong, ballons...), récréatifs (Baby-foot, billard...), jeux de sociétés et jouets. Le **jeudi après-midi**, un Parcours éducatif sera proposé **uniquement** aux enfants qui souhaitent participer aux ateliers.

Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3
	QF<550	550<QF<1200	QF>1200
1 enfant	<b>35 €</b>	<b>40 €</b>	<b>45 €</b>
2 enfants	<b>55 €</b>	<b>60 €</b>	<b>65 €</b>
3 enfants	<b>75 €</b>	<b>80 €</b>	<b>85 €</b>
Accueil des Mercredis Repas inclus	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>

Nous avons fait le choix d'inclure le **goûter** à 16h40 pour tous les enfants inscrits à l'ALAE sur un de ces créneaux :

Créneaux	Horaires
Matin	8h à 9h
Midi Massat	12h50 à 14h
Midi Biert	13h15 à 14h15
Parcours éducatif du jeudi	14h à 16h30
Soir	16h30 à 18h

## ACCUEIL DE LOISIRS du Mercredi

L'accueil du mercredi en période scolaire, est un espace de loisirs qui se déroulera après l'école du matin, dans la Salle Multi-activités du bâtiment principal et la cour de l'école à Massat. Des activités créatives et ludiques différentes seront proposées par les animateurs et nous mettrons aussi en place des pôles de lecture et de dessin, Playmobil ou lego, jeux de société ou de construction à leur disposition. Une sortie ou deux seront organisées par période. (De vacances à vacances)

### Tarif année scolaire 2023-2024 :

**10 euros** par enfant et par jour (le repas et le goûter sont inclus). Le tarif n'est pas éligible aux réductions de la CAF ou de la MSA. Un tarif préférentiel est applicable pour les frères et sœurs. La facture vous sera donnée à la fin du mois et devra être réglée obligatoirement avant une autre réinscription.

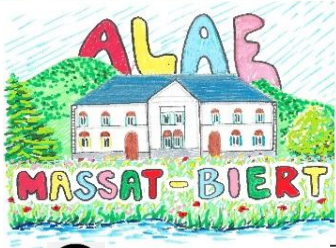
### Modalité d'inscription :

- L'**inscription** est **obligatoire**.
- Au **plus tard le vendredi** pour le mercredi qui suit, de préférence par SMS avec confirmation d'inscription par SMS.
- L'annulation sera facturée le lundi après 12h30 (48h avant).
- Nous vous recommandons de préinscrire votre enfant.

### Déroulement journée :

- 12h30** – Repas
- 13h15** – Temps libre
- 13h45** – Temps calme et digestion
- 14h15** – Activité dirigée ou pôles d'activité
- 16h15** – Goûter
- 16h30\*** – Activité libre
- 18h00** – Fermeture Accueil

\* Pour le bon déroulement des activités, vous pouvez venir chercher votre enfant dès 16h30, à l'exception des sorties.



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION  
ALAE / ALSH  
2025/2026**

Le Pouech 09320 MASSAT

ALAE : 07.66.79.73.46

ALSH : 07.82.36.39.25

alae@familles-rurales-haut-couserans.fr  
alsh@familles-rurales-haut-couserans.fr

<https://familles-rurales-haut-couserans.fr>

Pour toute inscription de votre enfant dans une des structures d'accueil de l'AFR, une adhésion de 20 € par famille et pour l'année en cours est nécessaire à l'association.

Numéro d'allocataire :  
.....  
CAF / MSA /autre :  
.....

**ENFANT(s)**

Nom : Prénom : Né(e) : / /  
Nom : Prénom : Né(e) : / /  
Nom : Prénom : Né(e) : / /

Quel est le lieu de vie de(s) l'enfant(s) :

**INFORMATIONS REPRESENTANT LEGAUX**

NOM : .....	NOM : .....
PRENOM : .....	PRENOM : .....
ADRESSE : .....	ADRESSE : .....
DATE ET LIEU NAISSANCE : .....	DATE ET LIEU NAISSANCE : .....
TEL DOMICILE : .....	TEL DOMICILE : .....
TEL PORTABLE : .....	TEL PORTABLE : .....
@ : .....	@ : .....

**LES AUTORISATIONS**

Je soussigné-e :

AUTORISE mon enfant :	Prénom :	Prénom :	Prénom :
A la pratique du sport	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Sait nager (attestation d'aisance/brevet...) pour ALSH	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
A sortir seul à partir de ___h___ uniquement*	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
A participer aux parcours éducatifs du jeudi **	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Prendre le bus pour diverses activités (minibus asso)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Photo/vidéo interne à l'AFR (CA, P.Pédagoquique)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Photo/vidéo externe (Réseaux sociaux...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

\*si votre enfant à plus de 7 ans révolus \*\* de 14H à 16h30

**Autorisation parentale pour tierces personnes à récupérer mon (mes) enfant(s)**

Nom/prénom :	Téléphone :	Lien avec le ou les enfant(s) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et d'avoir pris connaissance des modalités d'inscription et m'engage à les respecter. **Date :** **Signature** (précédée de la mention Lu et approuvé) :



<h2 style="margin: 0;">FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2025-2026</h2>	<p><b>1 - ENFANT</b></p> <p>NOM: _____</p> <p>PRÉNOM: _____</p> <p>DATE DE NAISSANCE: _____</p> <p>GARÇON <input type="checkbox"/>      FILLE <input type="checkbox"/></p>
--	--

**Cette fiche permet de recueillir des informations utiles de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé.**

**2 - VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio		BCG	
<b>Ou</b> Tétracoq		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. **Attention:** le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? oui  non

**Si oui**, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

**L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes?**

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	OREILLONS	SCARLATINE
oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	
oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	oui ☹ non ☹	

**Allergies:** **ASTHME** oui ☹ non ☹ **ALIMENTAIRES** oui ☹ non ☹ **MEDICAMENTEUSES** oui ☹ non ☹

**AUTRES** \_\_\_\_\_

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler).

En cas de régime alimentaire, précisez :  **SANS VIANDE**

**SANS PORC**

**Indiquez ci-après:**

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, comportement particulier, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

---

---

**Recommandations utiles des parents:**

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. Précisez.

---

**BAIGNADE** : SAIT NAGER  SE DEBROUILLE  NE SAIT PAS NAGER

**Observations diverses :**

---

**4 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM

ADRESSE

PRÉNOM

---

Numéros de téléphone :

Mère : domicile :

portable :

travail: \_\_\_\_\_

Père : domicile :

\_\_\_\_\_

portable :

travail: \_\_\_\_\_

*Je soussigné, .....  
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

**Médecin traitant :**

Nom: \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

**N° de sécurité sociale de l'enfant :** \_\_\_\_\_

Date :

Signature:



ASSOCIATION du  
*Haut-Couserans*



ministère  
éducation  
nationale



## L' A.F.R.

(Association Famille Rurale)

### A.L.A.E. Accueil de Loisirs Associé à l'École (périscolaire)

(inscription automatique/facturation au  
trimestre)

Email : [alae@familles-rurales-haut-couserans.fr](mailto:alae@familles-rurales-haut-couserans.fr)

Tél : 07.66.76.73.46

**Accueil des enfants tous les jours de 8h  
à 8h50 et de 16h30 à 18h.  
Parcours éducatifs le jeudi après-midi de  
14h à 16h30**

## LES ÉCOLES DU RPI

### MASSAT : Classes de PS - MS GS - CP - CE1 - CE2

Email : [0090299b@ac-toulouse.fr](mailto:0090299b@ac-toulouse.fr)

Tél : 05.61.96.96.75

Allée des Écoles 09320 MASSAT

### BIERT : Classe de CM1-CM2

Email : [0090299b@ac-toulouse.fr](mailto:0090299b@ac-toulouse.fr)

Tél : 05.61.96.92.26

Village 09320 BIERT

## LE S.I.V.E.

(Syndicat Intercommunal à Vocation  
Éducative)

### Cantine

(inscription/facturation/paiement)

### Pré-inscription scolaire

### Financement des écoles

Email : [sive.secretariat@gmail.com](mailto:sive.secretariat@gmail.com)

Tél : 05.61.01.68.44 / 07.84.68.78.18

Place de la Mairie,  
RDC maison des associations  
09320 MASSAT

L/M/J : 9h-12h/14h-17h

V : 9h-12h/14h-17h





# P450

## RPI LE PORT/MASSAT/BIERT/BOUSSENAC

### Horaires des deux écoles du RPI (Massat et Biert\*)

\*l'école de Biert n'a pas de garderie, les élèves doivent être pris en charge en premier au retour

LM-V : 09h00 - 16h25

Mercredi : 09h00 - 12h30

Jeudi : 09h00 - 12h15

### Ligne : P450-1 : Le Port - Massat

Calendrier : S1
Catégorie du véhicule : A
Km en charge journalier : 8 kms

#### ALLER

Point d'arrêt	Immjv--
LE PORT - Village	08:25
MASSAT - Bougareit	08:33
MASSAT - Château	08:34
MASSAT - Ecole	08:35

#### RETOUR

Point d'arrêt	mercredi	jeudi	Im--v--
MASSAT - Ecole	12:40	14:35	17:00
MASSAT - Château	12:41	14:36	17:01
MASSAT - Bougareit	12:42	14:37	17:02
LE PORT - Village	12:50	14:45	17:10

### Ligne : P450-2 : Bousсенac - Biert - Massat

Calendrier : S1
Catégorie du véhicule : B
Km en charge journalier : 33 kms

#### ALLER

Point d'arrêt	Immjv--
BOUSSENAC - Ecole Espies	08:20
MASSAT - Ecole	08:35
BIERT - Ecole	08:45
MASSAT - Ecole	08:57

#### RETOUR

Point d'arrêt	mercredi	jeudi	Im--v--
BIERT - Ecole	12:30	14:00	16:25
MASSAT - Ecole	12:40	14:20	16:45
BOUSSENAC - Ecole Espies	13:00	14:35	17:00
BIERT - Ecole	13:15	14:50	17:15

# Calendrier scolaire 2025-2026

www.vacances-scolaires-education.fr

## ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

## ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

## ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2025	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUIN 2026	JUILLET 2026	AOÛT 2026
LUN 1 <b>Rentrée</b>	MER 1 <b>40</b>	SAM 1	LUN 1	JEU 1	DIM 1	DIM 1	MER 1 <b>14</b>	VEN 1	LUN 1	MER 1 <b>27</b>	SAM 1
MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2	LUN 2	LUN 2	JEU 2 <b>14</b>	SAM 2	MAR 2	JEU 2 <b>27</b>	DIM 2
MER 3 <b>36</b>	VEN 3	LUN 3	MER 3 <b>49</b>	SAM 3	MAR 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3 <b>23</b>	VEN 3	LUN 3
JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4	MER 4 <b>06</b>	MER 4 <b>10</b>	SAM 4	LUN 4	JEU 4 <b>23</b>	SAM 4	MAR 4
VEN 5	DIM 5	MER 5 <b>45</b>	VEN 5	LUN 5	JEU 5 <b>06</b>	JEU 5 <b>10</b>	DIM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5 <b>32</b>
SAM 6	LUN 6	JEU 6 <b>45</b>	SAM 6	MAR 6	VEN 6	VEN 6	LUN 6	MER 6 <b>19</b>	SAM 6	LUN 6	JEU 6 <b>32</b>
DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7 <b>02</b>	SAM 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7 <b>19</b>	DIM 7	MAR 7	VEN 7
LUN 8	MER 8 <b>41</b>	SAM 8	LUN 8	JEU 8 <b>02</b>	DIM 8	DIM 8	MER 8 <b>15</b>	VEN 8	LUN 8	MER 8 <b>28</b>	SAM 8
MAR 9	JEU 9 <b>41</b>	DIM 9	MAR 9	VEN 9	LUN 9	LUN 9	JEU 9 <b>15</b>	SAM 9	MAR 9	JEU 9 <b>28</b>	DIM 9
MER 10 <b>37</b>	VEN 10	LUN 10	MER 10 <b>50</b>	SAM 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10 <b>24</b>	VEN 10	LUN 10
JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11 <b>50</b>	DIM 11	MER 11 <b>07</b>	MER 11 <b>11</b>	SAM 11	LUN 11	JEU 11 <b>24</b>	SAM 11	MAR 11
VEN 12	DIM 12	MER 12 <b>46</b>	VEN 12	LUN 12	JEU 12 <b>07</b>	JEU 12 <b>11</b>	DIM 12	MAR 12 <b>20</b>	VEN 12	DIM 12	MER 12 <b>33</b>
SAM 13	LUN 13	JEU 13 <b>46</b>	SAM 13	MAR 13	VEN 13	VEN 13	LUN 13	MER 13 <b>20</b>	SAM 13	LUN 13	JEU 13 <b>33</b>
DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14 <b>03</b>	SAM 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14
LUN 15	MER 15 <b>42</b>	SAM 15	LUN 15	JEU 15 <b>03</b>	DIM 15	DIM 15	MER 15 <b>16</b>	VEN 15	LUN 15	MER 15 <b>29</b>	SAM 15
MAR 16	JEU 16 <b>42</b>	DIM 16	MAR 16	VEN 16	LUN 16	LUN 16	JEU 16 <b>16</b>	SAM 16	MAR 16	JEU 16 <b>29</b>	DIM 16
MER 17 <b>38</b>	VEN 17	LUN 17	MER 17 <b>51</b>	SAM 17	MAR 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17 <b>25</b>	VEN 17	LUN 17
JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18 <b>51</b>	DIM 18	MER 18 <b>08</b>	MER 18 <b>12</b>	SAM 18	LUN 18	JEU 18 <b>25</b>	SAM 18	MAR 18
VEN 19	DIM 19	MER 19 <b>47</b>	VEN 19	LUN 19	JEU 19 <b>08</b>	JEU 19 <b>12</b>	DIM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19 <b>34</b>
SAM 20	LUN 20	JEU 20 <b>47</b>	SAM 20	MAR 20	VEN 20	VEN 20	LUN 20	MER 20 <b>21</b>	SAM 20	LUN 20	JEU 20 <b>34</b>
DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21 <b>04</b>	SAM 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21 <b>21</b>	DIM 21	MAR 21	VEN 21
LUN 22	MER 22 <b>43</b>	SAM 22	LUN 22	JEU 22 <b>04</b>	DIM 22	DIM 22	MER 22 <b>17</b>	VEN 22	LUN 22	MER 22 <b>30</b>	SAM 22
MAR 23	JEU 23 <b>43</b>	DIM 23	MAR 23 <b>52</b>	VEN 23	LUN 23	LUN 23	JEU 23 <b>17</b>	SAM 23	MAR 23	JEU 23 <b>30</b>	DIM 23
MER 24 <b>39</b>	VEN 24	LUN 24	MER 24 <b>52</b>	SAM 24	MAR 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24 <b>26</b>	VEN 24	LUN 24
JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25	MER 25 <b>09</b>	MER 25 <b>13</b>	SAM 25	LUN 25	JEU 25 <b>26</b>	SAM 25	MAR 25
VEN 26	DIM 26	MER 26 <b>48</b>	VEN 26	LUN 26	JEU 26 <b>09</b>	JEU 26 <b>13</b>	DIM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26 <b>35</b>
SAM 27	LUN 27	JEU 27 <b>48</b>	SAM 27	MAR 27	VEN 27	VEN 27	LUN 27	MER 27 <b>22</b>	SAM 27	LUN 27	JEU 27 <b>35</b>
DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28 <b>05</b>	SAM 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28 <b>22</b>	DIM 28	MAR 28	VEN 28
LUN 29	MER 29 <b>44</b>	SAM 29	LUN 29	JEU 29 <b>05</b>		DIM 29	MER 29 <b>18</b>	VEN 29	LUN 29	MER 29 <b>31</b>	SAM 29
MAR 30	JEU 30 <b>44</b>	DIM 30	MAR 30 <b>01</b>	VEN 30		LUN 30	JEU 30 <b>18</b>	SAM 30	MAR 30	JEU 30 <b>31</b>	DIM 30
	VEN 31		MER 31	SAM 31		MAR 31		DIM 31	VEN 31	VEN 31	LUN 31

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après la classe.

Les classes vaqueront le vendredi 15 et le samedi 16 mai 2026.

Calendrier scolaire 2025-2026 avec l'alternance des semaines **PAIRES** et des semaines **IMPAIRS**

Liste rentrée 2024-2025 : Classe Petite Section – Moyenne Section – Grande Section

- Sac ou cartable pouvant contenir petit cahier de liaison (cahier fourni par l'école).
  - Une Boîte de mouchoirs
  - Un Change.
  - Des Bottes
  - Un Verre en plastique
  - Une Serviette de table.
  - Des Affaires de sieste (couverture, coussin)
  - Des Chaussons
  - ~~Un Sopalin~~
  - ~~Un chasse-pou apprivoisé~~
  - Brosse à dent
- 

Liste rentrée 2024-2025 : Classe Petite Section – Moyenne Section – GS

- Sac ou cartable pouvant contenir petit cahier de liaison (cahier fourni par l'école).
  - Une Boîte de mouchoirs
  - Un Change.
  - Des Bottes
  - Un Verre en plastique
  - Une Serviette de table.
  - Des Affaires de sieste (couverture, coussin)
  - Des Chaussons
  - ~~Un Sopalin~~
  - ~~Un chasse-pou apprivoisé~~
  - Brosse à dent
- 

Liste rentrée 2024-2025 : Classe Petite Section – Moyenne Section – GS

- Sac ou cartable pouvant contenir petit cahier de liaison (cahier fourni par l'école).
  - Une Boîte de mouchoirs
  - Un Change.
  - Des Bottes
  - Un Verre en plastique
  - Une Serviette de table.
  - Des Affaires de sieste (couverture, coussin)
  - Des Chaussons
  - ~~Un Sopalin~~
  - ~~Un chasse-pou apprivoisé~~
  - Brosse à dent
-





## Liste des fournitures scolaires ◊ Rentrée au CP/CE1

Pour le **lundi 2 septembre 2024**, votre enfant aura besoin :

<p>D'une première trousse, avec à l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 stylo bleu, 1 vert</li> <li>• 1 crayon à papier</li> <li>• 1 gomme</li> <li>• 1 bâton de colle</li> <li>• 1 feutre ardoise</li> <li>• 1 taille-crayon avec réservoir</li> <li>• 1 règle de 20 cm en <b>plastique rigide</b></li> <li>• 1 paire de ciseaux</li> <li>• 1 feutre fluo</li> <li>• 1 compas pour les CE1</li> </ul>	<p>D'un sac, si possible sac de congélation avec zip au nom de votre enfant pour ranger la réserve de classe (le matériel en trop), avec à l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 stylo bleu, 1 vert</li> <li>• 1 crayon à papier</li> <li>• 2 bâtons de colle</li> <li>• 2 feutres pour l'ardoise</li> </ul>	<p>D'une deuxième trousse, avec à l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des crayons de couleurs</li> <li>• Des feutres à pointes fines et/ou moyennes</li> </ul>
---	---	---

D'un cartable, avec à l'intérieur :



1 ardoise blanche Velleda et son effaceur	1 gobelet <b>en plastique</b>
1 boîte de 100 mouchoirs	1 paire de chaussons pour l'hiver et la pluie.
1 pochette ( <i>chemise</i> ) <b>en plastique</b> à élastique 3 rabats	L'attestation d'assurance responsabilité civile <b>et</b> individuelle accident
<p>1 cahier de texte (le plus basique possible, pas d'agenda)</p> <p>1 grand classeur 4 anneaux avec <i>pochettes transparentes</i>. 1 petite calculatrice pour les CE1.</p> <p>* Dans le cadre de la mise en place test du brossage de dents à l'école, une brosse à dents avec étui.</p>	



► Merci de **marquer tout le matériel** au nom de votre enfant. ◀

Bonnes vacances ! ☀  
Nadège Huys

LISTE DONNÉE A TITRE INDICATIF  
LA LISTE DÉFINITIVE SERA TRANSMISE  
PAR L'ÉCOLE



## Fournitures scolaires pour les élèves de CE2/CM1 (classe de Claire)

- une trousse comprenant un stylo rouge, un stylo bleu, un stylo vert, un crayon gris, une gomme, un surligneur, un taille-crayon et une paire de ciseaux
- une deuxième trousse avec des feutres et des crayons de couleur
- une règle rigide transparente
- une équerre transparente
- un compas (modèle avec un crayon)
- une calculatrice (la plus simple possible)
- une paire de chaussons
- une chemise cartonnée avec élastiques
- des pochettes transparentes perforées
- une ardoise
- 5 feutres d'ardoise pointe fine
- un petit chiffon ou un effaceur d'ardoise
- 5 bâtons de colle
- une boîte de mouchoirs
- une clé USB (peu de mémoire nécessaire)
- un gobelet marqué au prénom de l'enfant
- le cahier de culture, le cahier Questionner le monde, le classeur, le cahier de leçons et le cahier de devoirs de l'année scolaire passée (ils sont conservés à l'école)

+ 1 brosse à dent!

*Merci de noter tout le matériel au prénom de votre enfant.*

LISTE DONNÉE A TITRE INDICATIF  
LA LISTE DÉFINITIVE SERA TRANSMISE  
PAR L'ÉCOLE





Liste du matériel scolaire pour les futurs CM1 et les CM2 de l'école de Biert.

- 1 trousse
- Stylos bille (bleu, noir, vert, rouge)
- Crayon à papier et taille crayon
- Gomme pour crayon à papier
- Rouleau de scotch et bâton de colle
- Paire de ciseaux
- Compas, équerre, règle graduée
- Étiquettes autocollantes
- 1 grand classeur avec 4 spirales
- 1 paquet d'intercalaires
- 1 paquet de pochettes transparentes perforées
- 2 chemises cartonnées avec élastique
- 1 calculatrice 4 opérations
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleurs
- 1 ardoise velleda avec crayon adapté et effaceur
- 1 paire de chausson
- 1 cahier de texte
- 1 grand paquet de mouchoir (type distributeur)

Pensez à renouveler régulièrement le matériel de votre enfant tout au long de l'année.

Bonnes vacances à tous !!

Liste du matériel scolaire pour les futurs CM1 et les CM2 de l'école de Biert.

- 1 trousse
- Stylos bille (bleu, noir, vert, rouge)
- Crayon à papier et taille crayon
- Gomme pour crayon à papier
- Rouleau de scotch et bâton de colle
- Paire de ciseaux
- Compas, équerre, règle graduée
- Étiquettes autocollantes
- 1 grand classeur avec 4 spirales
- 1 paquet d'intercalaires
- 1 paquet de pochettes transparentes perforées
- 2 chemises cartonnées avec élastique
- 1 calculatrice 4 opérations
- 1 pochette de feutres
- 1 pochette de crayons de couleurs
- 1 ardoise velleda avec crayon adapté et effaceur
- 1 paire de chausson
- 1 cahier de texte
- 1 grand paquet de mouchoir (type distributeur) à renouveler en cours d'année

Pensez à renouveler régulièrement le matériel de votre enfant tout au long de l'année.

Bonnes vacances à tous !!